ANNEXE 2

DEMANDE D'AIDE

Aides « de minimis » aux éleveurs de la filière équine réalisant un effort d'adaptation de leur production Période 2010 – 2012

Décision FranceAgriMer AIDES/SAN/D2009-29 du 4 novembre 2009

	à remplir en deux exemplaires et à remettre en DDT/M avant le 30 novembre 20							
	L'ELEVEUR DEMANDEUR :							
N° F	PACAGE: N° SIRET (obligatoire)							
Nom	et Prénom ou Raison sociale :							
Adres	sse (domicile):							
Code	e postal : Commune :							
Si l'a	dresse du siège d'exploitation est différente, précisez :							
*								
Le s	signataire de la présente							
•	déclare être entré dans le dispositif en : \square 2010 \square 2011 \square 2012							
•	déclare avoir sorti de l'exploitation à destination d'abattage entre le 1er février et le 30 septembre 20 , un nombre de							
	jeunes chevaux de race lourde ou croisés. Les animaux déclarés :							
•	 sont identifiés au fichier SIRE, avec indication de la date de naissance exacte ont été détenus plus de 2 mois sur l'exploitation, ont été abattus entre 10 et 20 mois avec un poids de carcasse minimum de 270 kg ou le cas échéant d'un poids vif de 450 kg (expédition dans un autre état membre ou exportation). 							
•	atteste:							
ou	 Ne pas avoir reçu d'autres aides « de minimis » au cours de ces trois dernières années Avoir reçu la somme de euros dans le cadre des aides « de minimis » au cours de ces trois dernièr années. (Ce montant ne peut dépasser 7.500€ sur trois ans) 							
•	 joint: la liste des animaux sortis pour abattage du 1^{er} février au 30 septembre 20 répondant aux critères d'éligibilité, les justificatifs indiquant le N° SIRE et l'âge exact de chaque animal, les justificatifs* indiquant le poids de chaque animal : pour un abattage en France, tickets de pesée authentifiés avec le cachet en original de la société d'abattage et avec indication du poids carcasse et du n° SIRE de chaque animal, ou uniquement en cas d'expédition vers un autre état membre ou d'exportation, factures portant la mention 							
	« exportation » avec indication du poids vif et du n° SIRE et acquittées en original par le demandeur sur lesquelles doivent figurer la mention « encaissée le par chèque n° ou virement n°», la signature du demandeur accompagnées d'une copie du relevé de compte bancaire sur lequel apparaît le crédit de la somme correspondant à la facture, o un RIB.							
	Fait à, le Cadre réservé à la DDT/M							
	Montant de l'aide forfaitaire retenue : €							
	Signature de l'éleveur (des associés si GAEC), Cachet, date et signature de la DDT/M							

^{*} seuls les justificatifs précisés seront acceptés

ANNEXE 3

Cachet de la DDT/M	

Liste des animaux sortis pour abattage, répondant aux critères de l'aide « de minimis » aux éleveurs de la filière équine réalisant un effort d'adaptation de leur production

Période 2010 – 2012

Décision FranceAgriMer AIDES/SAN/D 2009-29 du 4 novembre 2009

Période du 1^{er} février au 30 septembre 20 _ _

	Numéro SIRE (Ex : 12345678A)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Date d'entrée sur l'exploitation (jj/mm/aaaa)	Date de sortie de l'exploitation (jj/mm/aaaa)	Age à l'abattage (mois)	Date d'abattage ou de sortie en cas d'export (jj/mm/aaaa)	Poids brut (1) carcasse ou vif (export) (kg)	Abattage (2)	Export (2)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
1 0									
1									
1 2									
1 3									
1 4									
1 5									
1 6									
1 7									
1 8									
1 9									
2 0									
2									
2 2									
7					Ī	1		1	1

^{(1) &}gt;270kg à l'abattage (A) ou poids vif >450 kg commercialisé hors de France (C) (ex : 300 kg A ou 500 kg C)

(2) Cocher la case correspondante